

## LE TRIBUNAL DE LA CONSCIENCE DANS *LES MISÉRABLES* : MÉCANIQUES ÉNONCIATIVES ET IMPLICATIONS SÉMIOTICO-PRAGMATIQUES

Jacques BARRO

Université Norbert Zongo, Burkina Faso

[jacquesbarro@yahoo.fr](mailto:jacquesbarro@yahoo.fr)

**Résumé :** Bien qu'il soit édité au XIX<sup>e</sup> siècle, *Les Misérables* garde encore toute son actualité. Il traite en effet de questions sociales intemporelles, magnifiant l'âme au détriment du corps. Cet article en hommage à Yves DAKOUO analyse le cheminement de Jean Valjean qui, dans ce roman hugolien, est passé par plusieurs sessions du tribunal de la conscience pour sa transfiguration vertueuse. Mais en quoi la conscience d'un personnage peut-elle être considérée comme un tribunal ? Quelle scénographie actorielle un tel tribunal présente-t-il ? Quels sont les modalités énonciatives de ce jugement ? Quels ressorts sémiotico-pragmatiques le sous-tendent ? L'article part de l'idée générale selon laquelle le romancier Hugo fait de la conscience du personnage Jean Valjean le lieu d'une métaphore judiciaire. Pour répondre aux questions posées, des outils énonciatif, pragmatique et sémiotique ont été utilisés. Il ressort de l'étude que le monologue dialogal est, entre autres stratégies, utilisé. Ce qui instaure une scénographie actorielle judiciaire, avec pour juge la conscience morale, nourrie par une figure clé de l'énoncé de l'engagement : le tuteur de relais. Toute chose qui fait de Jean Valjean un sujet déontique, capable de renoncement, de sacrifice pour le triomphe de la justice, de la vérité, de l'honnêteté ; bref, de la vertu. L'article met ainsi à nu le rôle important du tribunal de la conscience dans l'acquisition de ces valeurs morales. Il analyse singulièrement le rôle de la conscience de Jean Valjean comme un tribunal moral dans le processus de sa transfiguration.

**Mots-clés :** Tribunal, conscience, énonciation, Jean Valjean, pragmatique, sémiotique, vertu

### THE COURT OF CONSCIENCE IN *LES MISERABLES* : ENUNCIATIVE MECHANICS AND SEMIOTIC-PRAGMATIC IMPLICATIONS

**Abstract:** Although it was published in the 19th century, *Les Misérables* still retains its relevance. It deals with timeless social issues, magnifying the soul to the detriment of the body. This article in homage to Yves DAKOUO analyzes the journey of Jean Valjean who, in this Hugo novel, went through several sessions of the tribunal of conscience for his virtuous transfiguration. But how can a character's conscience be considered a tribunal? What actorial scenography does such a court present? What are the enunciative modalities of this judgment? What semiotic-pragmatic springs underlie it? The article starts from the general idea according to which the novelist Hugo makes the conscience of the character Jean Valjean the locus of a judicial metaphor. To answer the questions asked, enunciative, pragmatic and semiotic tools were used. It emerges from the study that the dialogic monologue, among other strategies, is used. Which establishes a judicial actorial scenography, with moral conscience as judge, nourished by a key figure in the statement of commitment: the relay guardian. Everything that makes Jean Valjean a deontic subject, capable of renunciation, of sacrifice for the triumph of

justice, truth, honesty; in short, virtue. The article thus lays bare the important role of the court of conscience in the acquisition of these moral values.

**Keywords:** Court, conscience, enunciation, Jean Valjean, pragmatic, semiotics, virtue

## Introduction

Pour se représenter le monde dans lequel ils vivent, pour partager des convictions et des valeurs auxquelles ils tiennent, les écrivains ont mille et une manières de procéder. Ils peuvent passer, entre autres, par l'orientation thématique à travers les mœurs sociales ou les faits historiques qu'ils transposent dans une conscience, la conscience d'un personnage. Victor Hugo, écrivain engagé, chantre du romantisme français du XIXe siècle, est connu pour le fort ancrage de ses œuvres littéraires dans les questions sociales. Le thème du droit ou de la justice est ainsi visible dans la quasi-totalité de ses écrits. Dans *Les Misérables*, cette thématique est traitée d'une manière assez singulière, faisant de la conscience individuelle le lieu d'un « procès judiciaire ». La présente réflexion voudrait interroger un tel procès pour en savoir les tenants et les aboutissants. D'où l'intitulée « Le tribunal de la conscience dans *Les Misérables* : mécaniques énonciatives et implications sémiotico-pragmatiques »

Tel qu'il se présente, cet intitulé suscite un certain nombre d'interrogations dont la principale est la suivante : en quoi la conscience d'un personnage peut-il être considéré comme un tribunal ? Plus spécifiquement, quelle scénographie actorielle un tel tribunal présente-t-il ? Quelles sont les modalités énonciatives de ce jugement ? Quels ressorts éthico-pragmatiques et sémiotiques le sous-tendent ? L'article part de l'idée générale selon laquelle le romancier Hugo fait de la conscience d'un personnage comme Jean Valjean le lieu d'un simulacre judiciaire. De façon spécifique, ce simulacre judiciaire, qui s'énonce à travers un simulacre scénographique, laisse transparaître, d'une part, des acteurs de types judiciaires, et, d'autre part, une judiciarisation énonciative propre au lieu du procès en question. Nous estimons, par ailleurs, que les sentences d'un tel tribunal s'inscrivent dans une logique éthique pragmatiquement orientée vers un énoncé de l'engagement entretenu par le personnage Jean Valjean. Ce pan pragmatique se veut, de fait, le soubassement d'une sémiotisation révélatrice de la transfiguration du personnage en question.

L'analyse se fait sous l'éclairage de théories complémentaires notamment l'énonciation (Catherine Kerbrat-Orecchioni, 1980 ; Jacques BARRO, 2016), la pragmatique (Austin, 1970, Searle, 1972) et la sémiotique (Algirdas Julien Greimas, Joseph Coutés, 1964, 1979 ; Jacques Fontanille 1999, Yves Dakouo, 2011). Dans la mesure où il s'agit d'un jugement à l'intérieur

d'une conscience, la théorie de l'énonciation a l'avantage de présenter les modalités énonciatives du procès et la sémiotique, les modulations identitaires du sujet mis en accusation. La pragmatique, elle, devrait permettre d'élucider les logiques sous-tendues par la sentence issue du procès. Par ailleurs, l'approche sémiotique pourrait expliciter davantage la portée de l'analyse pragmatique. S'il est vrai que la configuration générale de l'œuvre est mise à contribution dans l'élucidation du procès judiciaire étudié, force est au constat que certains pans de l'œuvre en sont plus expressifs. C'est le cas des parties intitulées « Fantine » et « Jean Valjean » qui sont plus nettement prises en compte dans le cadre de cette réflexion.

### **1. Approche conceptuelle**

Pour mieux circonscrire le cadre de l'étude, il importe de préciser d'emblée ce que renferment, en termes de contenu sémantique, les concepts clés de la réflexion, à savoir « tribunal » et « tribunal de la conscience ».

#### **1.1. Le concept de tribunal**

Le concept de tribunal est beaucoup utilisé dans le domaine judiciaire. C'est un terme juridique qui désigne soit le lieu où se déroule un procès judiciaire, soit l'autorité chargée de dire le droit. Il désigne très généralement toute formation juridictionnelle ayant pour fonction d'apporter des solutions à un litige. Il existe ainsi plusieurs tribunaux dont chacun statue selon ses attributions spécifiques. On peut citer, entre autres, le tribunal de grande instance, le tribunal militaire, le tribunal administratif, le tribunal de commerce, la cour de cassation, la cour des comptes. À ces tribunaux classiques, s'ajoute le tribunal de la conscience, objet de la présente étude.

#### **1.2. Le tribunal de la conscience et le tribunal ordinaire**

Conformément à la définition du mot tribunal, il faut entendre par tribunal de la conscience, un procès judiciaire ou une « juridiction spécifique » qui a pour lieu d'activité la conscience individuelle. Il renvoie aussi à l'autorité judiciaire ou au juge chargé(e) de dire le droit ou de départager les partis au procès. Le tribunal de la conscience évoque donc à la fois un juge et un lieu de procès. D'un point de vue philosophique, le jugement de la conscience entretient des rapports avec la conscience morale. Se prononçant sur le jugement de la conscience moral et le jugement rationaliste basé sur les lois, Kant estime que le premier est supérieur au second. Pour lui en effet, le jugement de la conscience ne saurait être erroné contrairement à celui logique. En effet pour Kant (1994 : 401)

« (...) une conscience qui se trompe est une absurdité. Car, quand on juge objectivement si quelque chose est un devoir ou non, on peut, certes, de temps à autre, se tromper ; mais quand il s'agit de juger subjectivement si, pour prononcer ce jugement, j'ai confronté cette chose à ma raison pratique (qui ici constitue le

juge), je ne peux me tromper, parce que, sinon, je n'aurais aucunement jugé au plan pratique, auquel cas il n'y aurait matière ni à erreur ni à vérité. »

Le jugement de la conscience est un jugement inexorable, exécutoire, imparable qui s'impose au sujet contre son gré contrairement au jugement logique auquel on peut se dérober par certains subterfuges, les règles en la matière notamment. Selon Kant (1997 : 243)

« Nous avons certes la faculté de nous juger logiquement selon des lois morales, mais nous pouvons user de cette faculté à notre gré. Au contraire, la conscience possède ce pouvoir de nous traduire contre notre volonté devant son tribunal, pour statuer sur la légitimité (Reichmässigkeit) de nos actions, et c'est à ce titre que nous disons d'elle qu'elle est un instinct, et non une simple faculté logique. »

Il convient de préciser que Kant (2000 : 223) distingue le jugement moral du jugement de la conscience. Si le jugement moral porte sur les actions en général, le jugement de la conscience, lui, porte sur les actions que l'on veut entreprendre, des actions non encore posées très souvent. Cette distinction nous semble opératoire dans le cadre de cette réflexion axée sur des jugements de la conscience. Nous ajouterons à cette lecture kantienne l'idée selon laquelle pour être en ballottage face à une action à entreprendre, la conscience est conditionnée bien souvent par des actes posés précédemment. Kant confirme du reste ailleurs ce postulat (voir *La religion dans les limites de la simple raison*).

Dans la perspective de la métaphorisation, on peut identifier au niveau du tribunal de la conscience des fonctionnalités similaires à celles du tribunal ordinaire. Ainsi est-il repérable la présence d'un juge, d'avocats, d'un procureur, d'un accusé et d'un accusateur voire d'une victime. Kant a tenté de donner une figure plus ou moins concrète à ces actants judiciaires. Le juge équivaut à l'homme général, pas n'importe lequel, l'homme idéal : « Une telle personne idéale (le juge autorisé de la conscience morale) doit savoir sonder les cœurs, car la cour de justice est établie dans l'intériorité de l'homme ». Cette personne idéale, infaillible dans son jugement revêt une dimension divine :

« (...) la conscience doit dans ces conditions être conçue comme principe subjectif d'une responsabilité de ses actes de laquelle il faut s'acquitter devant Dieu : mieux, ce dernier concept sera nécessairement toujours contenu (bien que ce soit seulement de manière obscure) dans toute conscience morale de soi. » (Kant, 1994, 297)

Quant à l'avocat, il est représenté par l'amour propre du sujet, l'« inclination au contentement de soi lorsqu'on juge de sa propre perfection » (Kant, 1994, p.147). L'avocat « avance toutes sortes d'arguments à l'encontre du procureur pour nous disculper, et que celui-ci s'efforce à son tour de réfuter » (Kant, 1994, 148). Le procureur, le juge et autres avocats de la partie civile se retrouve, il nous semble, dans l'entité syncrétique qu'est la conscience morale qui est, en

fait, cette part de la divinité présente en chaque individu. Après ces éclairages théoriques, intéressons-nous à présent, de façon pratique, au tribunal de la conscience dans *Les Misérables*.

## **2. Le tribunal de la conscience dans *Les Misérables***

Il s'agit d'analyser le fonctionnement du tribunal de la conscience dans *Les Misérables*. Pour ce faire, nous présentons d'abord quelques éléments du dossier en jugement pour ensuite évoquer les modalités énonciatives du procès.

### **2.1. Les dossiers en jugement ou les péripéties narratives**

Dans *Les Misérables* de Victor Hugo plusieurs « affaires judiciaires » sont traitées par le tribunal de la conscience. Nous avons décidé de nous pencher sur trois cas emblématiques de procès pris en compte par ce tribunal spécifique. Nous nommons les trois procès comme suit : l'affaire Petit-Gervais, l'affaire Champmathieu, l'affaire Cosette. Ces procès centralisent un même personnage : Jean Valjean, personnage principal clé du roman.

Avant de préciser en quoi consiste chaque élément de procès, il est important de noter que Jean Valjean apparaît pour la première fois dans l'œuvre comme un ancien forçat. C'est un repris de la justice classique ou institutionnelle qui a passé dix-neuf ans au bagne de Toulon. Comme le souligne le narrateur : « En 1815 il fut libéré. Il était entré là en 1796 » (p.140). Ainsi, après avoir purgé ces années d'emprisonnement requises par la justice institutionnelle, Jean Valjean va devoir faire face, à plusieurs reprises et pour diverses raisons, au tribunal de la conscience.

De fait, une fois libéré du bagne de Toulon, il débarque à Digne. Après moult difficultés pour se trouver un logement, il fera fortuitement la rencontre de l'évêque de Digne : monseigneur Myriel dit Bienvenu. Chez l'évêque, il dîna et bénéficia d'un lit confortable pour y passer sa première nuit hors du bagne. Cependant, avant de prendre congé de son logeur Bienvenu, Jean Valjean lui vola ses argentiers. Chemin faisant, il sera arrêté par l'inspecteur de police Javert et ses hommes. Ces derniers l'embarquent pour l'archevêché afin de s'assurer réellement que les argentiers ont été volés. Pour sauver Jean Valjean, monseigneur Bienvenu Myriel confia à la police que les argentiers ont été offerts gracieusement par ses soins à l'homme appréhendé. Par cette attitude altruiste, Bienvenu venait de sauver Jean Valjean d'un nouvel emprisonnement. Dès lors, il se sentit redevable à l'évêque après que celui-ci lui a tenu ces propos : « N'oubliez pas, n'oubliez jamais que vous m'avez promis d'employer cet argent à devenir honnête homme [...]. Jean Valjean mon frère, vous n'appartenez plus au mal, mais au bien. C'est votre âme que je vous achète ; je la retire aux pensées noires et à l'esprit de perdition,

et je la redonne à Dieu »<sup>1</sup>, (p.163). C'est après cette ultime rencontre et cet échange entre l'évêque et Jean Valjean que survint l'affaire Petit Gervais. Qu'est-ce exactement ?

L'affaire petit Gervais résulte d'une incapacité pour l'ancien forçat Jean Valjean de se détacher de ses mauvaises habitudes de forçat, de bandit, d'homme des ténèbres ou du mal. En effet, peu de temps après avoir quitté l'évêque, il tomba sur un Savoyard du nom de Petit-Gervais dont il déroba les quarante sous. C'est cette escroquerie qui constitue la première cause de convocation devant le tribunal de la conscience. La question à laquelle Jean Valjean doit répondre devant le tribunal de la conscience se formule comme suit : pourquoi avez-vous dérobé les quarante sous de Petit-Gervais ? ou encore est-il juste de dérober les quarante sous de Petit-Gervais après les recommandations implicites de l'évêque ?

À la suite de l'affaire Petit-Gervais, il y a l'affaire Champmathieu qui n'est que la suite logique de l'affaire Petit-Gervais. L'affaire Champmathieu est partie d'une méprise de la justice classique qui a confondu Jean Valjean à un innocent homme du nom de Champmathieu. Ce dernier est accusé à la place de Jean Valjean d'escroquerie sur le Savoyard Petit-Gervais. Cette affaire parvint à l'oreille du véritable coupable Jean Valjean qui se faisait appeler, depuis un bon moment, monsieur Madeleine afin d'échapper à son passé de forçat. De fait, Jean Valjean avec l'argentier de l'évêque Bienvenu s'installa à Montreuil-sur-mer où il devint un grand industriel. Il y parvint à devenir l'incarnation même de la vertu à l'image de son bienfaiteur Bienvenu. Le nom d'emprunt Madeleine est le signe d'une renaissance de l'homme. Si Jean Valjean rime avec forçat ou malfaiteur, Madeleine sonne vertu. Cet homme vertueux doit-il laisser Champmathieu injustement aux mains de la justice alors même qu'il sait être le vrai coupable dans l'affaire Champmathieu ? Au nom de la vertu que l'on incarne aujourd'hui doit-on attribuer une faute que l'on a commise dans le passé à une personne innocente ? Jean Valjean est convoqué au tribunal de la conscience pour faire éclater la justice dans cette affaire dite affaire Champmathieu.

Le troisième sujet de procès que nous avons appelé l'affaire Cosette est relatif au mariage de Cosette et de Marius. Jean Valjean depuis sa transfiguration via les noms respectivement de Madeleine et Fauchelevent est celui-là même qui, en qualité de père adoptif de Cosette, a rendu le mariage des deux jeunes tourtereaux possibles. Cela, en prenant soin de Cosette moralement et matériellement d'une part, et, d'autre part, en sauvant Marius sur les barricades. Mais le juge intérieur signale sa présence dans ce mariage. Monsieur Fauchelevent

---

<sup>1</sup> En réalité Jean Valjean n'a fait aucune promesse. Il s'agit d'une stratégie utilisée par le prélat pour inciter Jean Valjean à s'amender, à changer positivement. C'est donc une recommandation implicite.

doit-il cacher son nom d'ancien forçat Jean Valean pour jouir du bonheur présent de Cosette quitte à en devenir le destructeur futur une fois son passé peu recommandable reconnu ? Doit-il au contraire renoncer à savourer le bonheur des deux amoureux alors même qu'il en est le véritable artisan ? Autrement dit doit-il privilégier le bonheur de Cosette en compromettant le sien au nom de la vertu, de la vérité ou prioriser son propre bonheur au détriment de celui de Cosette en se taisant sur son passé de forçat et son état de prévenu en rupture de ban avec la justice ?

Voilà donc exposés les trois éléments de dossiers jugés devant le tribunal de la conscience dans *Les Misérables*. Jugement dont les modalités énonciatives et la scénographie se déclinent dans les lignes qui suivent

## **2.2.Modalités énonciatives : scénographie du procès et régimes argumentatifs**

Le procès en matière de jugement désigne le moment où les juges procèdent publiquement à l'instruction contradictoire des faits avant de trancher en connaissance de cause. C'est à ce moment qu'interviennent les différents avocats. L'instruction contradictoire est le gage de l'impartialité du procès parce qu'elle permet à chacun, à chaque avocat de défendre son client. Cette dimension emblématique du procès judiciaire est palpable dans l'œuvre. Trois modalités énonciatives sont identifiables dans ce procès : le monologue dialogique et dialogal, les questions rhétoriques, le recours au pathos et au logos (Ruth Amossy, 2016).

Le procès qui se déroule au tribunal de la conscience dans *Les Misérables*, précisément dans la conscience de Jean Valjean, se réalise, essentiellement, à travers le monologue dialogal. Il s'agit d'une stratégie énonciative consistant à conjuguer monologue intérieur et polyphonie énonciative (Oswald Ducrot, 1984). Le monologue, faut-il le noter, est un

« Discours que tient un personnage en scène et qui n'est adressé à aucun autre personnage. [...] Il répond à plusieurs fonctions et revêt plusieurs formes, expression d'un débat intérieur, d'un dilemme... flux de conscience, interpellation d'êtres absents ou de dieux... », (Michel Jarrety, 2001 : 275).

La particularité du monologue qui est en question ici est qu'il de nature intérieur avec les caractéristiques d'une scénographie judiciaire. On peut, par ailleurs, parler d'un monologue à la fois intérieur, dialectique et polyphonique. Intérieur, parce que ce monologue ne se fait pas toujours à haute voix. C'est en réalité par la magie du narrateur omniscient que le lecteur a accès à cette dimension silencieuse du discours romanesque. Dialectique, dialogal ou polyphonique pour la simple et bonne raison que les partis au procès (le procureur, l'accusé, l'avocat de la défense, le juge) sont pris en charge par un même énonciateur à savoir le personnage Jean Valjean. Dans la conscience du personnage Jean Valjean, les trois procès qui

s'y passent et qui font l'objet de cette réflexion sont, répétons-les, l'affaire Petit-Gervais, l'affaire Champmathieu, l'affaire Cosette.

### 2.2.1. L'affaire Petit-Gervais

Cette affaire se compose en réalité de deux « situations judiciaires » interdépendantes ou de deux procès liés : la première est elliptique, car c'est le verdict du procès qui est présenté. Un procès que l'on pourrait qualifier d'inéquitable en regard de l'absence de la dimension contradictoire. De fait, dans la conscience de Jean Valjean, il n'y a pas eu de place, au moment du vol des quarante sous, pour une pensée en défaveur de l'immoralité de cet acte répréhensible. Ici, c'est la logique du plus fort qui a donné son verdict : garder injustement les quarante sous de Petit-Gervais. Cette action est pourtant aux antipodes des recommandations qui lui ont été faites par monseigneur Bienvenu Myriel, celui d'être un honnête homme, un homme juste, ennemi du mal, mais ami du bien. On comprend qu'un forçat ne puisse pas subitement passer de malfaiteur à bienfaiteur, l'habitude étant une seconde nature. Le vol de l'argent de Petit-Gervais selon la loi du plus fort, malgré les conseils de son « sauveur » Bienvenu Myriel, peut se comprendre dans ce sens. À ce niveau, le tribunal de la conscience ne fonctionne pas encore de façon optimale, car c'est la confrontation de deux pensées, celle du bien et du mal à l'intérieur de la conscience individuelle qui dessine et fonde un tel tribunal. Or, la conscience du forçat fonctionnait aux premières heures de l'affaire Petit-Gervais exclusivement selon le principe du mal, d'où l'impossibilité du contradictoire cher au procès judiciaire équitable.

Toutefois, l'altruisme de l'évêque aura des effets sur Jean Valjean et le premier verdict de l'affaire Petit-Gervais ne sera pas définitif. Il se heurtera après le souvenir des propos de l'évêque à une sorte de cour de cassation correspondant au remords. Dès que le tribunal de la conscience a commencé à fonctionner de façon optimale, Jean Valjean va éprouver, après l'injustice faite à Petit-Gervais, du remords. Il cherche, à partir de cet instant, Petit-Gervais pour lui remettre son dû. La conversation suivante avec le curé qu'il rencontre après la prise de conscience en témoigne :

- Monsieur le curé avez-vous vu passer un enfant ?

- Non, dit le prêtre.

- Un nommé Petit-Gervais ?

- Je n'ai vu personne.

Il tira deux pièces de cinq francs de sa sacoche et le remit au prêtre

-Monsieur le curé, voici pour vos pauvres – Monsieur le curé, c'est un petit d'environ dix ans [...] Un de ces Savoyards, vous savez ?

- Je ne l'ai point vu.

- Petit-Gervais ? Il n'est point des villages d'ici ? Pouvez-vous me dire ?

- Si c'est comme vous dites, mon ami, c'est un petit enfant étranger. Cela passe tout temps dans le pays. On ne les connaît pas.

Jean Valjean prit violemment deux autres écus de cinq francs qu'il donna au prêtre... Puis il ajouta avec égarement :

- **Monsieur l'abbé, faites-moi arrêté, je suis un voleur [...]**

Le prêtre [...] s'enfuit très effrayé. (Victor Hugo, 1995, 168)

N'ayant pas eu gain de cause, Jean Valjean, saisi par le juge intérieur, sa conscience morale se mit à courir à la recherche désespérément de sa victime :

Après une centaine de pas, il s'arrêta, regarda, et ne vit rien. Alors il cria de toute sa force : Petit-Gervais ! Petit-Gervais ! [...] Il promena sa vue au loin et appela une dernière fois : Petit-Gervais ! Petit-Gervais ! Petit-Gervais ! Son cri s'éteignit dans la brume, sans même éveiller un écho. Il murmura encore : Petit-Gervais ! mais d'une voix faible et presque inarticulée [...]. Ce fut là son dernier effort ; ses jarrets fléchirent brusquement sous lui comme si **une puissance invisible l'accablait tout à coup du poids de sa mauvaise conscience** ; il tomba épuisé sur une grosse pierre, les poings dans ses cheveux et le visage dans ses genoux, et il cria : Je suis un misérable ! Alors son cœur creva et il se mit à pleurer. C'était la première fois qu'il pleurait depuis dix-neuf ans. (Victor Hugo, 1995, 169)

De ce qui précède, il est identifiable un certain nombre d'éléments caractéristiques de la scénographie du tribunal de la conscience : Jean Valjean et Petit-Gervais constituent respectivement l'accusé et l'accusateur même si, de vrai, pour ce qui est de l'accusateur nous sommes en présence d'une auto-saisine de la conscience morale qui joue le rôle de procureur. On gardera donc le titre de victime pour Petit-Gervais. L'extrait ci-dessous présente toujours suivant la métaphore judiciaire d'autres acteurs de la scénographie du procès au tribunal de la conscience de Jean Valjean. Par ailleurs, on peut noter assez nettement la modalité énonciative du monologue dialogique à travers les termes du narrateur omniscient « Une voix lui disait à l'oreille » :

Une voix lui disait-elle à l'oreille qu'il venait de traverser l'heure solennelle de sa destinée, qu'il n'y avait plus de milieu pour lui, que si désormais il n'était pas le meilleur des hommes il en serait le pire, qu'il fallait pour ainsi dire que maintenant il montât plus haut que l'évêque ou retombât plus bas que le galérien, que s'il voulait devenir bon il fallait qu'il devînt ange ; que s'il voulait rester méchant il fallait qu'il devînt monstre. Disons-le simplement, ce n'était pas lui qui avait volé, **ce n'était pas l'homme, c'était la bête** qui, par habitude et par instinct, avait stupidement posé le pied sur cet argent, **pendant que l'intelligence se débattait** au milieu de tant d'obsessions inouïes et nouvelles. **Quand l'intelligence se réveilla et vit cette action de la brute, Jean Valjean** recula avec angoisse et poussa un cri d'épouvante. (Victor Hugo, 1995, 170-171)

Il se dégage, à travers les éléments en gras que Jean Valjean a dans sa conscience et le procès qui s'y déroule, « des avocats » qui plaident à charge et à décharge. Plus clairement « la bête » se présente comme un avocat défenseur qui le pousse et le convainc à faire le vol, tandis que « l'intelligence », en réalité la conscience morale, joue le rôle d'avocat de la victime Petit-

Gervais. La « voix » qui s'exprime à l'oreille de l'accusé est sans doute celle du procureur-juge, cette part de la divinité qui gît en tout homme, mais dont la manifestation intérieure demande un certain conditionnement moral ou intellectuel. Tout porte à croire que la rencontre de Jean Valjean et de l'évêque Bienvenu Myriel a créé ce conditionnement moral. C'est pourquoi la figuration du verdict du tribunal de la conscience sur l'affaire Petit-Gervais montre un effacement du forçat voleur ou malfaiteur au profit d'une assomption de l'évêque Bienvenu Myriel. Autrement dit, l'accusé admet qu'il n'était pas sur le bon chemin et qu'incarner les vertus de l'évêque est la voix de sa rédemption :

Sa conscience considéra tour à tour ces deux hommes ainsi placés devant elle, l'évêque et Jean Valjean. Il n'avait pas fallu moins que le premier pour détremper le second. Par un de ces effets singuliers qui sont propres à ces sortes d'extases, à mesure que sa rêverie se prolongeait, l'évêque grandissait et resplendissait à ses yeux, Jean Valjean s'amoindrissait et s'effaçait. À un certain moment il ne fut plus qu'une ombre. Tout à coup il disparut. L'évêque seul était resté. Il remplissait toute l'âme de ce misérable d'un rayonnement magnifique. Jean Valjean pleura longtemps. (Victor Hugo, 1995, 172-173)

Nous venons de voir à travers l'affaire Petit-Gervais une session du tribunal de la conscience où le bien a triomphé du mal. Désormais qu'il a pris parti pour le bien contre le mal grâce à ce procès, Jean Valjean est paré d'esprit critique, il a reconnu son tort vis-à-vis de Petit-Gervais. Cette première affaire et le jugement qui en a découlé au niveau de la conscience constitue une étape décisive dans la vie du forçat Jean Valjean et qui montre qu'il a commencé à intégrer les conseils ou recommandations de l'évêque Bienvenu Myriel. Après avoir examiné l'affaire Petit-Gervais sous le prisme de la métaphore judiciaire, intéressons-nous à présent à l'affaire Champmathieu sous le même prisme analytique.

### **2.2.2. L'affaire Champmathieu**

Avec l'argenterie concédée par l'évêque, Jean Valjean, après l'affaire Petit-Gervais, n'aura d'autres directives que celles recommandées par son bienfaiteur : être un homme juste, honnête, adepte du bien contre le mal. Il met en valeur l'argenterie en créant une industrie florissante à Montreuil-sur-mer où le nom Madeleine lui est attribué fortuitement. Les habitants de cette localité, n'ayant aussi aucune connaissance ni de son passé de forçat, ni de son identité nominale Jean Valjean, lui vouèrent un culte honorable. Dès lors, Jean Valjean, désormais monsieur Madeleine, n'aura que deux idées en tête : « cacher son nom, et sanctifier sa vie ; échapper aux hommes, et revenir à Dieu » (Victor Hugo, 1995, 302). Cacher son vrai nom Jean Valjean, car si l'affaire Petit-Gervais a été jugé par le tribunal de la conscience, elle ne l'a pas été par une juridiction classique. L'affaire Champmathieu est, en réalité, un rebondissement de

l'affaire Petit-Gervais. Champmathieu qu'on a confondu à Jean-Valjean est jugé par la cour d'assise à Arras pour cette affaire Gervais entre autres<sup>2</sup>. Jean Valjean alias monsieur Madeleine, mis aux faîtes de cette méprise judiciaire, est saisi d'emblée par le tribunal de la conscience : faut-il se cacher encore sous le nom Madeleine en laissant Champmathieu souffrir à sa place ? Le narrateur omniscient donne de voir la disposition d'esprit de Jean Valjean alias Madeleine face à cette saisine de sa conscience :

Rentré dans sa chambre il se recueillit. Il examina la situation et la trouva inouïe ; tellement inouïe qu'au milieu de sa rêverie, par je ne sais quelle impulsion d'anxiété presque inexplicable, il se leva de sa chaise et ferma sa porte au verrou. Il craignait qu'il n'entrât encore quelque chose. Il se barricadait contre le possible. Un moment après il souffla sa lumière. Elle le gênait. Il lui semblait qu'on pouvait le voir. Qui, on ? Hélas ! ce qu'il voulait mettre à la porte était entré ; ce qu'il voulait aveugler, le regardait. **Sa conscience. Sa conscience, c'est-à-dire Dieu.** (Victor Hugo, 1995, 304).

Comme une convocation inattendue qu'il venait de recevoir, les propos ci-dessus montre que Jean Valjean a déjà entamé une nouvelle session du tribunal de la conscience. Le juge d'un tel tribunal est clairement identifié : la « conscience, c'est-à-dire Dieu ». C'est une preuve comme l'affirme Kant (1997, 248) que « La conscience est le représentant en nous du tribunal divin, [...] parce qu'elle juge nos intentions et nos actions d'après la sainteté et la pureté de la loi ». À l'instar de la scénographie actorielle de l'affaire Petit-Gervais, il appert que l'accusé Jean Valjean et la victime Champmathieu ont chacun des défenseurs : la volonté correspondant à l'amour propre, c'est-à-dire la part sensible de la personnalité pour le premier et, pour le second la « raison pratique » symbolisant la conscience morale, la dimension intelligible et critique de l'homme. Cela est lisible dans l'extrait ci-dessous, un extrait expressif des questionnements que tout accusé est susceptible de se poser :

– Qu'y a-t-il dans cet incident ? – Comment se dénouera-t-il ? – Que faire ? Voilà dans quelle tourmente il était. [...] De ce tumulte qui bouleversait **sa volonté et sa raison**, et dont il cherchait à tirer une évidence et une résolution, rien ne se dégageait que l'angoisse. (Victor Hugo, 1995, 305)

Ainsi, ces deux avocats de Jean Valjean et Champmathieu à savoir respectivement volonté et raison, amour-propre et conscience morale attestent de ce que le procès de l'affaire Champmathieu, qui se déroule au tribunal de la conscience de Jean Valjean, respecte le principe

---

<sup>2</sup> « On reconnaît les charges qui pèsent sur Jean Valjean à travers à travers cette confidence de Javert : [...] l'affaire est mauvaise. Si c'est Jean Valjean, il y a récidive. Enjamber un mur, casser une branche, chiper des pommes, pour un enfant, c'est une polissonnerie ; pour un homme, c'est délit ; pour un forçat, c'est crime. Escalade et vol, tout y est. Ce n'est plus la police correctionnelle, c'est la cour d'assises, ce n'est plus quelques jours de prison, ce sont les galères à perpétuité. Et puis, il y a l'affaire du petit savoyard... » (Victor Hugo, 1995, 287)

du contradictoire propre au procès équitable. L'analyse des différentes plaidoiries laissent entrevoir des stratégies énonciatives et argumentatives axées à la fois sur des arguments affectifs et rationnels (Aristote, 1991 ; Yves Dakouo, 2023). Le tableau ci-dessous illustrent quelques modalités énonciatives des plaidoiries en mettant en relief les interactions des avocats de chacun des parties à savoir l'avocat de la partie Champmathieu (APC) et l'avocat défenseur (ADD) de Jean Valjean :

Plaidoiries	Partie au procès
<b>Interactions numéro un</b>	
<p><b>Il s'avoua ceci</b> : – Que sa place était vide aux galères, qu'il avait beau faire, qu'elle l'y attendait toujours, que le vol de Petit-Gervais l'y ramenait, que cette place vide l'attendrait et l'attirerait jusqu'à ce qu'il y fût, que cela était inévitable et fatal.</p> <p><b>Argument logique ou rationnel axé sur le concret : le vol</b></p>	<p><b>APC</b> <b>(Accusation)</b></p>
<p>[...] – <b>Et puis il se dit</b> : – Qu'en ce moment il avait un remplaçant, qu'il paraissait qu'un nommé Champmathieu avait cette mauvaise chance, et que, quant à lui, présent désormais au baignoir dans la personne de ce Champmathieu, présent dans la société sous le nom de M. Madeleine, il n'avait plus rien à redouter, pourvu qu'il n'empêchât pas les hommes de sceller sur la tête de ce Champmathieu cette pierre de l'infamie qui, comme la pierre du sépulcre, tombe une fois et ne se relève jamais. 306-307</p> <p><b>Argument rationnel axé sur la méprise judiciaire et sa nouvelle identité</b></p>	<p><b>ADD</b> <b>(Défense)</b></p>
<b>Interactions numéro deux</b>	
<p>Me voilà sauvé. Tout est fini. Je n'avais plus qu'une porte entr'ouverte par laquelle mon passé pouvait faire irruption dans ma vie ; cette porte, la voilà murée ! à jamais ! Ce Javert qui me trouble depuis si longtemps, [...] est satisfait désormais, il me laissera tranquille, il tient son Jean Valjean ! ... Et tout cela s'est fait sans moi ! Et je n'y suis pour rien ! [...] Après tout, s'il y a du mal pour quelqu'un, ce n'est aucunement de ma faute. C'est la providence qui a tout fait. C'est qu'elle veut cela apparemment ! Ai-je le droit de déranger ce qu'elle arrange ? Qu'est-ce que je demande à présent ? De quoi est-ce que je vais me mêler ? Cela ne me regarde pas. Comment ! je ne suis pas content ! Mais qu'est-ce qu'il me faut donc ? Le but auquel j'aspire depuis tant d'années, le songe de mes nuits, l'objet de mes prières au ciel, la sécurité, je l'atteins ! C'est Dieu qui le veut. Je n'ai rien à faire contre la volonté de Dieu. Et pourquoi Dieu le veut-il ? Pour que je continue ce que j'ai commencé, pour que je fasse le bien, pour que je sois un jour un grand et encourageant exemple, pour qu'il soit dit qu'il y a eu enfin un peu de bonheur attaché à cette pénitence que j'ai subie et à cette vertu où je suis revenu ! 307-308</p> <p><b>Arguments affectifs positifs nourris par les modalités d'énonciation interrogatives, exclamatives couronnés par des réponses subjectives au niveau assertif.</b></p>	<p><b>ADD</b> <b>(Défense)</b></p>
<p>Il se demanda donc où il en était. Il s'interrogea sur cette « résolution prise ». Il se confessa à lui-même que tout ce qu'il venait d'arranger dans son esprit était monstrueux, que « laisser aller les choses, laisser faire le bon Dieu », c'était tout</p>	<p><b>APC</b></p>

<p>simplement horrible. Laisser s’accomplir cette méprise de la destinée et des hommes, ne pas l’empêcher, s’y prêter par son silence, ne rien faire enfin, c’était faire tout ! c’était le dernier degré de l’indignité hypocrite ! c’était un crime bas, lâche, sournois, abject, hideux ! [...] Il continua de se questionner. Il se demanda sévèrement ce qu’il avait entendu par ceci : « Mon but est atteint ! » Il se déclara que sa vie avait un but en effet. Mais quel but ? cacher son nom ? tromper la police ? Était-ce pour une chose si petite qu’il avait fait tout ce qu’il avait fait ? Est-ce qu’il n’avait pas un autre but, qui était le grand, qui était le vrai ? Sauver, non sa personne, mais son âme. Redevenir honnête et bon. Être un juste ! est-ce que ce n’était pas là surtout, là uniquement, ce qu’il avait toujours voulu, ce que l’évêque lui avait ordonné ? – Fermer la porte à son passé ? Mais il ne la fermait pas, grand Dieu ! il la rouvrirait en faisant une action infâme ! mais il redevenait un voleur, et le plus odieux des voleurs ! il volait à un autre son existence, sa vie, sa paix, sa place au soleil ! il devenait un assassin ! il tuait, il tuait moralement un misérable homme, il lui infligeait cette affreuse mort vivante, cette mort à ciel ouvert, qu’on appelle le bagne ! Au contraire, se livrer, sauver cet homme frappé d’une si lugubre erreur, reprendre son nom, redevenir par devoir le forçat Jean Valjean, c’était là vraiment achever sa résurrection, et fermer à jamais l’enfer d’où il sortait ! Y retomber en apparence, c’était en sortir en réalité ! Il fallait faire cela ! il n’avait rien fait s’il ne faisait pas cela ! toute sa vie était inutile, toute sa pénitence était perdue, et il n’y avait plus qu’à dire : à quoi bon ? Il sentait que l’évêque était là, que l’évêque était d’autant plus présent qu’il était mort, que l’évêque le regardait fixement, que désormais le maire Madeleine avec toutes ses vertus lui serait abominable, et que le galérien Jean Valjean serait admirable et pur devant lui. Que les hommes voyaient son masque, mais que l’évêque voyait sa face. Que les hommes voyaient sa vie, mais que l’évêque voyait sa conscience. Il fallait donc aller à Arras, délivrer le faux Jean Valjean, dénoncer le véritable ! Hélas ! c’était là le plus grand des sacrifices, la plus poignante des victoires, le dernier pas à franchir ; mais il le fallait. Douleuruse destinée ! il n’entrerait dans la sainteté aux yeux de Dieu que s’il rentrait dans l’infamie aux yeux des hommes ! – Eh bien, dit-il, prenons ce parti ! faisons notre devoir ! sauvons cet homme ! 309-310</p> <p><b>Arguments affectifs négatifs nourris par les modalités d’énonciation interrogatives, exclamatives couronnés par des réponses subjectives au niveau assertif</b></p>	<p><b>(Accusation)</b></p>
<p><b>Interactions numéro trois</b></p>	
<p>Ah ! oui, se dit-il, j’avais pris la résolution de me dénoncer. Et puis tout à coup il pensa à la Fantine. [...] Il lui sembla que tout changeait d’aspect autour de lui, il s’écria : – Ah ça, mais ! jusqu’ici je n’ai considéré que moi ! je n’ai eu égard qu’à ma convenance ! Il me convient de me taire ou de me dénoncer, – cacher ma personne ou sauver mon âme, – être un magistrat méprisable et respecté ou un galérien infâme et vénérable, c’est moi, c’est toujours moi, ce n’est que moi ! Mais, mon Dieu, c’est de l’égoïsme tout cela ! [...] Si je songeais un peu aux autres ? La première sainteté est de penser à autrui. Voyons, examinons. Moi excepté, moi effacé, moi oublié, qu’arrivera-t-il de tout ceci ? – Si je me dénonce ? on me prend. On lâche ce Champmathieu, on me remet aux galères, c’est bien. Et puis ? Que se passe-t-il ici ? [...] avant moi il n’y avait rien ; j’ai relevé, vivifié, animé, fécondé, stimulé, enrichi tout le pays ; moi de moins, c’est l’âme de moins. Je m’ôte, tout meurt. [...] Si je disparaissais, qu’arrive-t-il ? La mère meurt. L’enfant devient ce qu’il peut. Voilà ce qui se passe, si je me dénonce. – Si je ne me dénonce pas ? Voyons, si je ne me dénonce pas ? Après s’être fait cette question, il s’arrêta ; il eut comme</p>	<p><b>ADD</b></p> <p><b>(Défense)</b></p>

un moment d'hésitation et de tremblement ; mais ce moment dura peu, et il se répondit avec calme : [...] Dans dix ans, j'aurai gagné dix millions, je les répands dans le pays, je n'ai rien à moi, qu'est-ce que cela me fait ? Ce n'est pas pour moi ce que je fais ! La prospérité de tous va croissant, [...] la misère disparaît, et avec la misère disparaissent la débauche, la prostitution, le vol, le meurtre, tous les vices, tous les crimes ! Et cette pauvre mère élève son enfant ! et voilà tout un pays riche et honnête ! Ah ça, j'étais fou, j'étais absurde, qu'est-ce que je parlais donc de me dénoncer ? Il faut faire attention, vraiment, et ne rien précipiter. [...] Ne vacillons plus, ne reculons plus. Ceci est dans l'intérêt de tous, non dans le mien. Je suis Madeleine, je reste Madeleine. Malheur à celui qui est Jean Valjean ! Ce n'est plus moi...

**Arguments rationnel et affectif axés sur le désintéressement apparent et la réalité de son utilité sociale s'il n'est pas dénoncé et le tragique situationnel s'il est dénoncé. Modalités d'énonciation majeures : interrogation et exclamation**

Applaudis-toi ! Ainsi, c'est convenu, c'est résolu, c'est dit, voilà un homme, voilà un vieillard qui ne sait ce qu'on lui veut, qui n'a rien fait peut-être, un innocent, dont ton nom fait tout le malheur, sur qui ton nom pèse comme un crime, qui va être pris pour toi, qui va être condamné, qui va finir ses jours dans l'abjection et dans l'horreur ! c'est bien. Sois honnête homme, toi. Reste monsieur le maire, reste honorable et honoré, enrichis la ville, nourris des indigents, élève des orphelins, vis heureux, vertueux et admiré, et pendant ce temps-là, pendant que tu seras ici dans la joie et dans la lumière, il y aura quelqu'un qui aura ta casaque rouge, qui portera ton nom dans l'ignominie et qui traînera ta chaîne au bagne ! Oui, c'est bien arrangé ainsi ! Ah ! misérable ! La sueur lui coulait du front. Il attachait sur les flambeaux un œil hagard. Cependant ce qui parlait en lui n'avait pas fini. La voix continuait : – Jean Valjean ! il y aura autour de toi beaucoup de voix qui feront un grand bruit, qui parleront bien haut, et qui te béniront, et une seule que personne n'entendra et qui te maudira dans les ténèbres. Eh bien ! écoute, infâme ! toutes ces bénédictions retomberont avant d'arriver au ciel, et il n'y aura que la malédiction qui montera jusqu'à Dieu !

**Arguments affectif axés sur la criminalité de la non dénonciation et la facticité ou la caducité de l'utilité sociale dans l'injustice. Modalités d'énonciation utilisées majoritairement pour renforcer le pathétique de la situation : les exclamations**

APC

(Accusation)

Les structurations de l'argumentaire, de part et d'autre, révèlent des arguments tout aussi solides les uns que les autres, tantôt axés sur le logos tantôt sur le pathos et l'éthos (Ruth Amossy, 2016). Cependant le résultat du verdict lié à cette affaire est favorable à l'accusation qui se veut promotrice de la vertu et pourfendeuse du vice. De fait, après les débats intérieurs, Jean Valjean est allé à la cour d'assise à Arras. Il parvient à sauver in extremis Champmathieu d'une condamnation à perpétuité : « – Messieurs les jurés, faites relâcher l'accusé. Monsieur le président, faites-moi arrêter. L'homme que vous cherchez, ce n'est pas lui, c'est moi. Je suis Jean Valjean » (p.373), dit-il. Cette déclaration, au regard de l'autorité qu'incarnait Jean Valjean alias M. Madeleine était si inattendue qu'il fut pris pour quelqu'un qui ne jouit pas de ses facultés mentales par l'avocat général :

L'avocat général prit la parole : Messieurs les jurés, l'incident si étrange et si inattendu qui trouble l'audience ne nous inspire, ainsi qu'à vous, qu'un sentiment que nous n'avons pas besoin d'exprimer. Vous connaissez tous, au moins de réputation, l'honorable M. Madeleine, maire de Montreuil-sur-mer. S'il y a un médecin dans l'auditoire, nous nous joignons à monsieur le président pour le prier de vouloir bien assister monsieur Madeleine et le reconduire à sa demeure. (Victor Hugo, 1995, 373)

À cette déclaration de l'avocat, Jean Valjean donne la repartie suivante :

– Je vous remercie, monsieur l'avocat général, mais je ne suis pas fou. Vous allez voir. Vous étiez sur le point de commettre une grande erreur, lâchez cet homme, j'accomplis un devoir, je suis ce malheureux condamné. Je suis le seul qui voie clair ici, et je vous dis la vérité. Ce que je fais en ce moment, Dieu, qui est là-haut, le regarde, et cela suffit. Vous pouvez me prendre, puisque me voilà. J'avais pourtant fait de mon mieux. Je me suis caché sous un nom ; je suis devenu riche, je suis devenu maire. (Victor Hugo, 1995, 373)

Ce verdict révèle la supériorité du tribunal de la conscience sur le tribunal classique, car n'eût été l'honnêteté de Jean Valjean sous diktat de sa conscience, Champmathieu serait condamné à perpétuité pour une affaire dont il n'est pas responsable. Cela révèle aussi que certains témoins à charge peuvent se méprendre dans leur déposition comme ce fut le cas, en l'occurrence, des témoins Javert, Brevet, Chenildieu, Cochepaille. Après avoir examiné l'affaire Champmathieu, analysons à présent l'affaire Cosette.

### **2.2.3. L'affaire Cosette**

Après l'affaire Petit-Gervais et l'affaire Champmathieu, la troisième affaire qui fait également l'objet d'un sérieux examen au tribunal de la conscience de Jean Valjean reste l'affaire Cosette. Cosette, nous le savons, est cette orpheline de père et de mère prise en charge par Jean Valjean alias Madeleine alors maire de Montreuil-sur-mer. Désormais, elle est l'épouse du baron Marius Pontmercy de famille bourgeoise. Il est important de préciser que Jean Valjean a pris entre temps un autre nom d'emprunt pour échapper à la prison suite à l'affaire Champmathieu<sup>3</sup>. Il s'agit du nom Fauchelevent. Faut-il se taire sur son identité réelle et porter préjudice à Cosette ou se dévoiler ?<sup>4</sup> Nous savons que le tribunal de la conscience est très souvent un tribunal prométhéen dans la mesure où il a plus tendance à se prononcer sur des actions à mener, des décisions à prendre. Dans le cas d'espèce, le narrateur nous expose le sujet sur lequel le tribunal de la conscience est appelé à délibérer à travers la question suivante :

---

<sup>3</sup> Le nom Madeleine étant devenu problématique à l'instar du nom Jean Valjean.

<sup>4</sup>

De quelle façon Jean Valjean allait-il se comporter avec le bonheur de Cosette et de Marius ? [...] S'imposerait-il à ce bonheur ? Le traiterait-il comme lui appartenant ? [...] Apporterait-il, sans dire mot, son passé à cet avenir ? [...] Prendrait-il, en leur souriant, les mains de ces innocents dans ses deux mains tragiques ? [...] Il faut être habitué à la fatalité et à ses rencontres pour oser lever les yeux quand de certaines questions nous apparaissent dans leur nudité horrible. Le bien ou le mal sont derrière ce sévère point d'interrogation. (Victor Hugo, 1995, 795-796)

C'est en réalité un dilemme judiciaire, un choix cornélien qui impose à Jean Valjean de choisir entre le malheur de sa fille adoptive Cosette et son propre bonheur ou entre le bonheur de Cosette et son malheur à lui. Il s'agit pour emprunter le vocabulaire de la narrativité d'un programme narratif polémique (Algirdas Julien Greimas, 170) où la réalisation de l'un entraîne l'échec de l'autre. Comme le dit le narrateur :

Le premier pas n'est rien ; c'est le dernier qui est difficile. Qu'était-ce que l'affaire Champmathieu à côté du mariage de Cosette et de ce qu'il entraînait ? Qu'est-ce que ceci : entrer dans le baignoire, à côté de ceci : entrer dans le néant ? [...] Enfin Jean Valjean entra dans le calme de l'accablement [...]. Il pesa, il songea, il considéra les alternatives de la mystérieuse balance de lumière et d'ombre. D'un côté le sacrifice de Cosette, de l'autre le sien propre. À quelle solution s'arrêta-t-il ? Quelle détermination prit-il ? Quelle fut, au dedans de lui-même, sa réponse définitive à l'incorruptible interrogatoire de la fatalité ? Quelle porte se décida-t-il à ouvrir ? Quel côté de sa vie prit-il le parti de fermer et de condamner ? Entre tous ces escarpements insondables qui l'entouraient, quel fut son choix ? (Victor Hugo, 1995, 798)

Il faut dire que la scénographie du tribunal de la conscience liée à l'affaire Cosette dégage les mêmes éléments actoriels que ceux des deux affaires précédentes : accusé, victime, avocats de ces derniers et le juge. Les questions rhétoriques, le monologue dualiste voire dialectique suivant le principe du contradictoire judiciaire sont des modalités énonciatives de ce procès ; des modalités qui ont déjà été précisées antérieurement. Quelques faits langagiers permettent d'exemplifier cela. Lorsque le narrateur omniscient déclare « Il tenait ainsi douloureusement conseil avec sa pensée. Ou, pour mieux dire, il combattait ; il se ruait, furieux, au dedans de lui-même, **tantôt contre sa volonté, tantôt contre sa conviction** » (Victor Hugo, 1995, 797), il postule implicitement que la volonté et la conviction se veulent les entités actérielles qui défendent respectivement Jean Valjean et Cosette. Le même narrateur qualifie du reste l'interaction entre les deux avocats de « pugilat à outrance entre notre égoïsme et notre devoir » (idem) pour dire que la volonté s'assortit à l'égoïsme, au plaisir de la chair et la conviction au devoir, à la sauvegarde de l'âme. Finalement le devoir l'emporta sur le vouloir, la vérité signe de l'honnêteté de Jean Valjean a été dite à Marius :

« Monsieur, dit Jean Valjean, j'ai une chose à vous dire. Je suis un ancien forçat. [...]

Marius bégaya : – Qu’est-ce que cela veut dire ?  
– Cela veut dire, répondit Jean Valjean, que j’ai été aux galères.  
– Vous me rendez fou ! s’écria Marius épouvanté.  
– Monsieur Pontmercy, dit Jean Valjean, j’ai été dix-neuf ans aux galères. Pour vol. Puis j’ai été condamné à perpétuité. Pour vol. Pour récidive. À l’heure qu’il est, je suis en rupture de ban ». Victor Hugo, 1995, 804).

Pour protéger Cosette afin que cette révélation ne lui nuise, Jean Valjean à travers des analepses explicatives (Genette, 1970) montra en quoi sa vie n’implique en rien celle de Cosette. Nous venons de voir que le procès qui s’est déroulé au niveau du tribunal de la conscience de Jean Valjean s’est dénoué sur un verdict sans appel : le bien a triomphé du mal, la justice a triomphé de l’injustice, le devoir a supplanté le vouloir. Le côté sombre, ténébreux de l’accusé Jean Valjean a perdu le verdict face à son côté lumineux. On peut donc dire que le tribunal de la conscience est un tribunal infaillible, impartiale au regard du déroulé des différents procès<sup>5</sup>. Quand on considère ce qu’est devenu le personnage Jean Valjean dans l’œuvre en regard du dénouement des différentes affaires, on ne peut que chercher à exhumer les dimensions et implications pragmatico-sémiotique des jugements de la conscience.

### **3. Implications pragmatico-sémiotiques du jugement de la conscience**

Tout jugement, qu’il soit issu d’un tribunal ordinaire ou du tribunal de la conscience a eu finalité pédagogique. Nous proposons d’analyser les implications pédagogiques du jugement de la conscience à la lumière d’outils de la pragmatique et de la sémiotique.

#### **3.1. Implication pragmatique et sémiotique de l’engagement**

L’analyse pragmatique dont il est question ici s’intéresse à un certain nombre d’actes de langage qui ont un lien avec les dénouements des différents procès du tribunal de la conscience. Il faut dire que le dénouement des différents litiges tranchés par le tribunal de la conscience de Jean Valjean est corrélé à des données pragmatiques analysables dans la perspective d’une sémiotique énonciative de l’engagement (Jacques Barro, 2016, 2021). Nous avons du reste effleuré cette donnée pragmatique lorsque nous avons dit que les verdicts sont le reflet d’un certain conditionnement moral ou intellectuel. De fait, avant les différentes affaires litigieuses, la rencontre de Jean Valjean et de monseigneur Bienvenu Myriel a débouché sur un acte illocutoire majeur qui a changé le cours de l’histoire chez le forçat Jean Valjean. Il s’agit de l’acte directif contenu dans les propos suivants de l’évêque :

« N’oubliez pas, n’oubliez jamais que vous m’avez promis d’employer cet argent à devenir honnête homme [...]. Jean Valjean mon frère, vous n’appartenez plus au

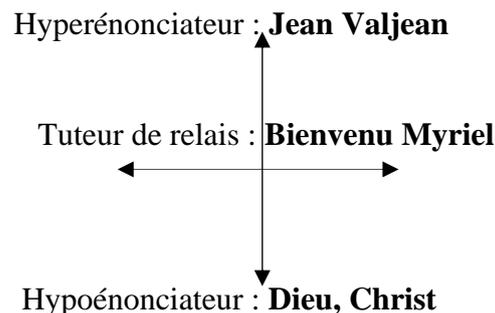
---

<sup>5</sup> Il est vrai que nous avons plus mise en évidence l’argumentativité du procès de l’affaire Champmathieu. Mais il faut comprendre que le procès des autres affaires est à l’image de celle-ci.

mal, mais au bien. C'est votre âme que je vous achète ; je la retire aux pensées noires et à l'esprit de perdition, et je la redonne à Dieu » (Victor Hugo, 1995, 163).

Par ce propos monseigneur Bienvenu Myriel pose un triple acte directif qui se résume en la promotion de la vertu à savoir : devenez un homme de bien, rejetez le mal, soyez honnête. Ce triple acte directif a pesé sur la conscience du forçat en le transformant réellement en homme de bien. Au regard du dénouement du verdict du tribunal de la conscience, il apparaît que l'effet perlocutoire attendu est positif : Jean Valjean est devenu le symbole de l'honnêteté. Il est passé par plusieurs épreuves pour confirmer cette qualité.

Du point de vue de la sémiotique énonciative de l'engagement, on peut identifier clairement les trois actants clés de l'énoncé de l'engagement à travers les propos de l'évêque. Ainsi l'hypoénonciateur, l'hyperénonciateur et le tuteur de relais équivalent respectivement à Dieu ou le Christ, à monseigneur Bienvenu Myriel et à Jean Valjean. La représentation schématique de cet énoncé de l'engagement est le suivant :



Cette logique structurelle de l'engagement est fondamentalement ancrée dans le respect du but illocutoire de l'acte langagier du tuteur de relais Bienvenu. Acte de langage posé à l'égard de l'hyperénonciateur Jean Valjean pour favoriser son assomption christique ou divine. Les propos suivants du narrateur sur l'état d'esprit de l'inspecteur de police Javert à l'égard de Jean Valjean prouve que l'hyperénonciateur Jean Valjean a respecté à la lettre les recommandations du tuteur de relais Bienvenu. Voici le descriptif parlant de Jean Valjean dans lequel on peut noter la transfiguration vertueuse et christique du personnage :

Un malfaiteur bienfaisant, un forçat compatissant, doux, secourable, clément, rendant le bien pour le mal, rendant le pardon pour la haine, préférant la pitié à la vengeance, aimant mieux se perdre que de perdre son ennemi, sauvant celui qui l'a frappé, agenouillé sur le haut de la vertu, plus voisin de l'ange que de l'homme. Javert était contraint de s'avouer que ce monstre existait. (Victor Hugo, 1995, 722).

C'est au regard de cette révolution individuelle, de cette espèce de fauve devenue agneau que Javert renonce à l'arrestation de Jean Valjean. De fait

« (...) il avait voulu passer outre, agir, appréhender l'homme [...] et, alors comme à présent, il n'avait pu. [...], et il avait entendu au fond de sa pensée une voix. Une étrange voix qui lui criait : - C'est bien. Livre ton sauveur. Ensuite fait apporter la cuvette de Ponce-Pilate, et lave toi les griffes », (Victor Hugo, 1995, 722).

Ainsi, en considérant ces extraits, il appert que Jean Valjean est parvenu à être un digne fidèle ou filleul de son tuteur de relais monseigneur Bienvenu ainsi que de l'hypoénonciateur divin (Dieu, Christ). Les références ci-dessus aux termes « sauveur », « Ponce-Pilate », le sacrifice de sa personne au profit de l'ennemi sont indicatifs de poncifs christiques. Cette transfiguration est rendue possible grâce au tuteur de relais monseigneur Bienvenu Myriel auquel fait allusion Jean Valjean dans le propos ci-dessous quand il parle d'engagement, de rencontre ou de devoir :

Je suis un galérien qui obéit à sa conscience. Je sais bien que cela n'est pas ressemblant. Mais que voulez-vous que j'y fasse ? cela est. J'ai pris des engagements envers moi-même ; je les tiens. Il y a des rencontres qui nous lient, il y a des hasards qui nous entraînent dans des devoirs. (Victor Hugo, 1995 : 810)

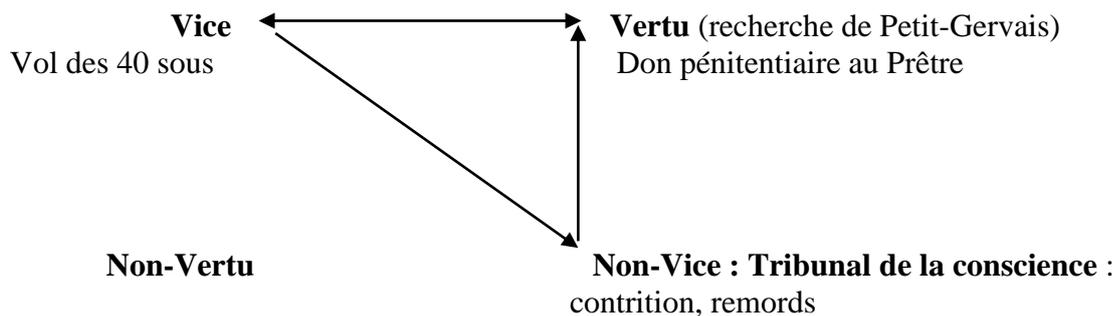
On comprend alors que le rapport entre le tuteur de relais et l'hyperénonciateur (filleul) est un rapport directif du point de l'évêque et promissif du point de vue de Jean Valjean comme cela se doit entre maître et élève, entre parents et enfants. Une analyse narrative et tensives de ce parcours du personnage Jean Valjean dans l'œuvre offre sans doute une lecture plus poussée de l'importance du tribunal de la conscience dans le devenir individuel.

### **3.2. Implication pragmatique et transformations narratives**

L'analyse de la mécanique du tribunal de la conscience et l'approche pragmatique de l'engagement que nous avons présenté jusque-là montrent que Jean Valjean vient de loin, qu'il est passé par plusieurs épreuves pour affirmer sa qualité d'être consciencieux. En considérant les trois affaires litigieuses jugées par le tribunal de la conscience (la conscience de Jean Valjean s'entend), il est possible de procéder à une analyse sémiotique qui va exploiter très brièvement le carré sémiotique et le schéma tensif. Le carré sémiotique relatif aux actions est utilisé dans le cadre de l'affaire Petit-Gervais et Champmathieu, le carré véridictoire est consacré aux affaires Champmathieu et Cosette. Le schéma tensif lui met en lumière l'évolution des tensions qui ont habité le personnage.

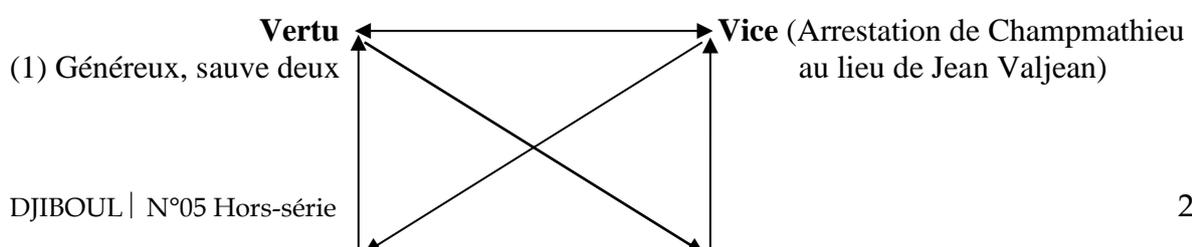
Il est à noter que l'attitude de Jean Valjean, relativement à l'affaire Petit-Gervais, est à considérer comme la phase d'acquisition de la première compétence modale majeure. Le devoir-faire recommandé par l'évêque s'est concrétisé à travers le pouvoir-faire. Un pouvoir-

faire consistant en la capacité de Jean Valjean, sujet d'état et sujet opérateur à renoncer au plaisir matériel au profit de l'élévation spirituelle. Autrement dit, il a renoncé au mal pour le bien ainsi qu'il a été évoqué plus haut. Si on observe rigoureusement cette affaire Petit-Gervais, on remarquera pourtant que Jean Valjean avait d'abord succombé à la tentation avant de se ressaisir via le remords correspondant à l'intervention d'une espèce de cour d'appel. Cette complexité de la personnalité de Jean Valjean peut être projetée sur le carré sémiotique ainsi qu'il suit :



Ainsi, en volant les quarante sous de Petit-Gervais, le tribunal de la conscience se mit, plus tard, en branle à travers le remords ou le regret attisé par les recommandations et la bienveillance de l'évêque Bienvenu Myriel. Finalement, Jean Valjean fait preuve de contrition. Il cherche Petit-Gervais pour lui remettre l'argent dérobé. Il renonce au mal pour faire ce qui est bien.

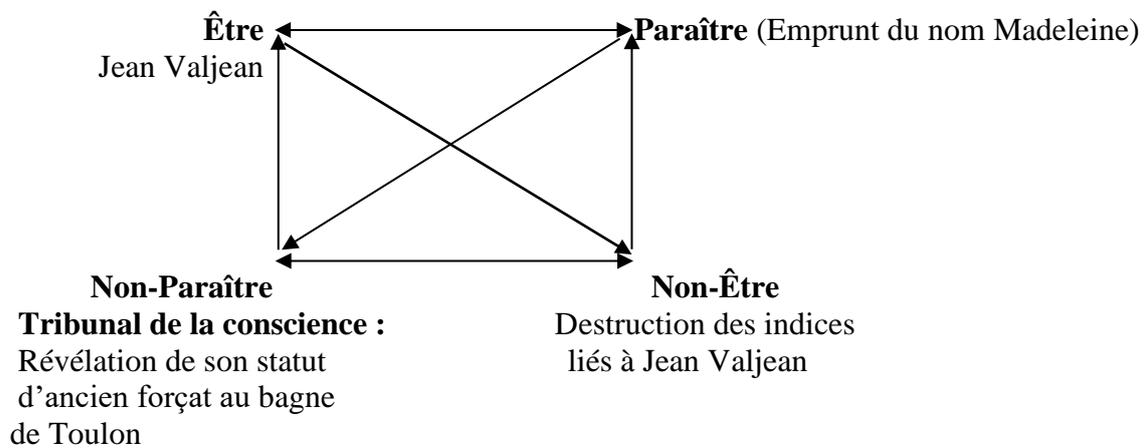
L'affaire Champmathieu montre également que l'hyperénonciateur-sujet d'état et sujet opérateur Jean Valjean fait face à une épreuve difficile liée à l'affaire Petit-Gervais. De fait, après les scènes accusatoires liées à l'affaire Petit-Gervais, Jean Valjean débarque à Montreuil-sur-mer. Dès son arrivée, il pose des actions bienfaites en sauvant d'abord deux enfants pris au piège d'un incendie et en aidant ensuite la population grâce à son entreprise si florissante. Cette attitude vertueuse est une conséquence du remords subi dans l'affaire Petit-Gervais. C'est aussi une preuve de l'application des recommandations faites par l'évêque. Pour rester dans l'anonymat, il entache sa vertu en se faisant appeler faussement Madeleine (non-vertu). Ce qui cause du tort à Champmathieu accusé injustement d'être Jean-Valjean (vice). Comme dans l'affaire Petit-Gervais, le tribunal de la conscience interviendra pour réparer cette injustice, ce tort causé à Champmathieu. Jean Valjean se dénonce et sauve par honnêteté Champmathieu. Nous portons ce cheminement sur le carré sémiotique suivant :



enfants à MSM<sup>6</sup>  
(2) Champmathieu sauvé



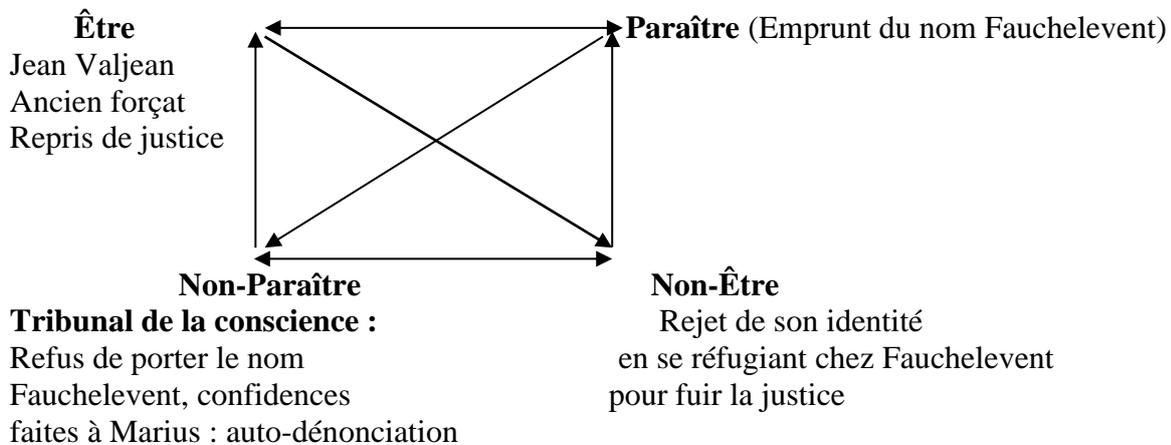
Ce carré sémiotique du parcours narratif de Jean Valjean sous-tend le carré véridictoire ci-après :



À l'instar des affaires Petit-Gervais et Champmathieu, l'affaire Cosette peut également être projetée sur des carrés sémiotiques de l'action et de la véridiction. Mais, nous choisissons le carré de la véridiction. De fait, après l'affaire Champmathieu, **Jean Valjean** s'est résolu à aider l'orpheline Cosette à retrouver le bonheur. Ce qui l'amène à **nier son être, son identité** pour échapper à la justice **en paraissant sous le nom Fauchelevent** qui se veut innocent. Toutefois, pour mieux consolider le bonheur de Cosette qui s'est mariée à Marius, il rejeta le masque nominale et identitaire Fauchelevent en dévoilant à Marius, sous les injonctions de la conscience morale, son statut de repris de justice et d'ancien forçat. Il renoue ainsi avec son identité réelle par son sens de l'honnêteté et de la vérité. Ainsi, au milieu du ballottage entre le vouloir égoïste qui conduit au mal et le devoir d'honnêteté qui ouvre l'accès au bien et au bienfait, le choix de Jean Valjean s'est penché vers l'honnêteté. À Marius qui lui demanda pour quel motif il s'est dénoncé, il répondit : « Eh bien le motif est étrange. C'est par honnêteté [...]. Vous me demandez qui me force à parler ? une drôle de chose ma conscience. Me taire était pourtant facile ». (Victor Hugo : 1995 : pp. 806-807). C'est cet impératif catégorique, cette

<sup>6</sup> Abréviation de Montreuil-sur-mer

soumission à la raison pratique, à la conscience morale qui a présidé à la dynamique véridictoire projetée sur le carré ci-après :



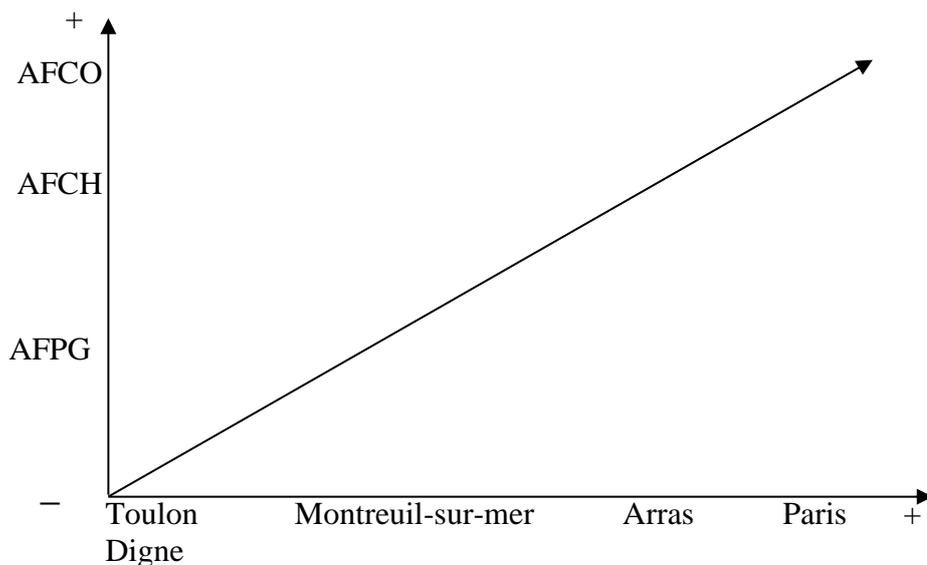
Ces différentes représentations du parcours de Jean Valjean sur les carrés sémiotiques révèlent une chose : le tribunal de la conscience est un tribunal qui favorise l'assomption vertueuse du personnage à travers une opposition à l'injustice, au mal. D'où son positionnement à l'angle du Non-Vice et du Non-Paraître et qui fait du roman *Les Misérables* un roman de la transfiguration positive. Comme le concède le narrateur en parlant du parcours de Jean Valjean :

Le livre que le lecteur a sous les yeux [...] c'est d'un bout à l'autre [...] la marche du mal au bien, de l'injuste au juste, du faux au vrai, de la nuit au jour, de l'appétit à la conscience, de la pourriture à la vie, de la bestialité au devoir, de l'enfer au ciel, du néant à Dieu. Point de départ : la matière, point d'arrivée l'âme. L'hydre au commencement, l'ange à la fin. (Victor Hugo, 1867, 628)

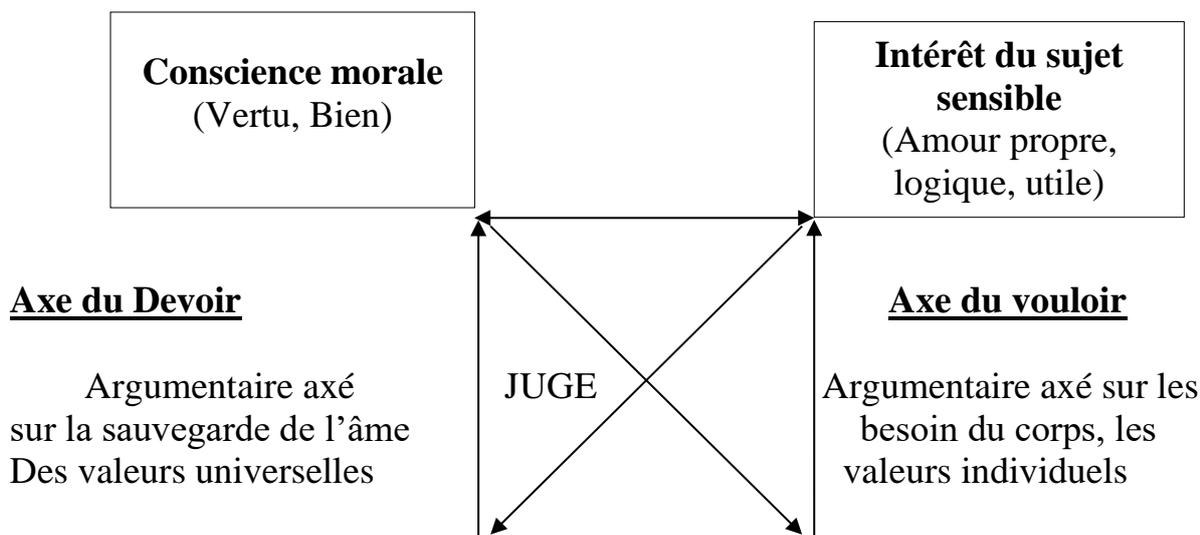
Toute cette dynamique analytique d'obédience énonciative, pragmatique et narrative révèle un soubassement tensif (Greimas et Fontanille, 1991 ; Fontanille, 2018) qui nourrit en partie le rapport entre la triade constitutive de l'énoncé de l'engagement d'une part, et les structures narratives projetées sur les carrés sémiotique et véridictoire ci-dessus, d'autre part. Ce soubassement tensif est polémique, car il met aux prises tension déontique et tension boulestique en opposition constante. Dans cet antagonisme tensif, on note une amplification au niveau déontique et une décadence au niveau boulestique. Les propos suivants de Jean Valjean montre l'intensité tensive qui l'anime et la primauté du devoir-faire sur le vouloir-faire :

« Il faut si l'on veut être heureux, monsieur, ne jamais comprendre le devoir ; car dès qu'on l'a compris, il est implacable. On dirait qu'il vous punit de le comprendre ; mais non ; il vous en récompense, car il vous met **dans un enfer** où l'on sent à côté de soi Dieu. On ne s'est pas sitôt déchiré les entrailles qu'on est en paix avec soi-même. (Victor Hugo, 1995 : 810)

Autrement dit l'accomplissement du devoir est difficile, mais c'est le choix idoine et idéal. Ce devoir difficile à tenir a finalement été tenu par Jean Valjean grâce sa rencontre avec l'évêque. Depuis cette rencontre la tension intérieure entre le devoir et le vouloir a été remportée par le devoir de Digne à Paris en passant par Montreuil-sur-mer. Le schéma tensif déontique amplifiant suivant<sup>7</sup> où l'axe des ordonnées indique l'intensité et celui des abscisse l'extensité de la tension en témoigne :



Après avoir montré comment s'opère le jugement du tribunal de la conscience au plan énonciativo-pragmatique, argumentatif et sémiotique, il s'avère important de procéder à l'élaboration d'un carré représentatif des relations d'opposition et d'implications afférents à un tel tribunal.



<sup>7</sup> AFPG= affaire Petit-Gervais, AFCH= affaire Champmathieu et AFCO= affaire Cosette



Le triangle gauche est l'emplacement idéal du juge intérieur non seulement pour ce que représente la notion de la gauche, mais aussi pour les verdicts liés aux différentes affaires jugées par le tribunal de la conscience, en l'occurrence. Le juge s'étant toujours positionné en faveur du tandem Accusation-Conscience morale dont il n'est qu'une émanation en réalité.

### Conclusion

*Les Misérables* de Victor Hugo montre que l'un des tribunaux sans doute infaillibles qui mène à la vertu reste celui de la conscience. Nous avons étudié dans cet article une série d'événements ou d'affaires en lien avec ce tribunal : ces sont les affaires Petit-Gervais, Champmathieu et Cosette. Toutes ces affaires « judiciairisées » ont été passées au crible du tribunal de la conscience d'un personnage : Jean Valjean. Si le tribunal classique peut se méprendre, comme il a été démontré dans cette étude, ce n'est pas le cas du tribunal de la conscience. Ce tribunal, qui est une métaphorisation du tribunal ordinaire ou institutionnelle, fonctionne selon les modalités d'une auto-saisine, l'auto-saisine de la conscience morale. Il fonctionne aussi selon le principe du contradictoire cher au procès équitable. C'est l'argumentaire de la vertu (l'accusateur) contre le vice (défenseur) ou du bien contre le mal et vice-versa, qui s'y déploie, avec des modalités énonciatives et des moyens argumentatifs choisis en fonction du but poursuivi. Ce jugement, qui se passe dans la conscience de Jean Valjean, est globalement monologique, mais un monologue dialogique et surtout dialogal. Dans ce tribunal, l'accusation et la défense ont fait montre chacune d'arguments tentant de démontrer la justesse de sa cause. Le juge intérieur, cette part de la divinité gisant en tout homme, a tranché en faveur de l'accusation, enjoignant Jean Valjean à emprunter le chemin de la dignité, de l'honneur, de la vertu, à prendre le parti de l'âme contre la matière. Les différents carrés sémiotiques illustrent, du reste, la grandeur de ce parcours narratif du personnage qui arrive à s'arracher au vice pour embrasser la vertu dans des conditions de vie où le choix de la vertu est demeuré sacrificiel. Pour y arriver, il a fallu un conditionnement pragmatique approprié, insérant

l'accusé Jean Valjean dans les constituants d'un énoncé de l'engagement résolument vertueux. Dans le cas d'espèce, Jean Valjean en tant qu'hyperénonciateur a eu des figures énonciatives de l'engagement convenables : pour sa transfiguration l'évêque Bienvenu Myriel, tuteur de relais, a été un pilier majeur. L'acte illocutoire directif adressé à Jean Valjean, avec pour hypoénonciateur ou pour miroir, l'Infini, Dieu, est la source de cette conscience critique de celui-ci. Cette adresse formative ayant pour soubassement la vertu de l'évêque a ainsi fait du forçat un homme perméable aux tensions déontiques de la vertu, mais imperméable à celle boulestique du vice. L'analyse a ainsi révélé que la conscience morale est arrimée à une figure anthropomorphe, Bienvenu Myriel en l'occurrence qui, de fait, est le père spirituel de Jean Valjean. Par-delà *Les Misérables*, c'est le guide, le maître, le père, la mère, le professeur, entre autres, qui amène l'individu à être un modèle de vertu bénéfique à soi et à l'humanité. Au regard des résultats de cette réflexion, il faut reconnaître que le tribunal de la conscience « (...) est comme une force surhumaine qui se saisit des êtres pour les pousser à la perfection », (Yves Dakouo, 2007, 14).

## Références bibliographiques

- ARISTOTE. 1991. *Rhétorique*, Paris, Librairie Générale de France.
- BARRO, Jacques. 2016. *Pragmatique communication littéraire : l'hétérogénéité énonciative chez Le Clézio*, Lettres, Université Joseph KI-ZERBO, thèse de doctorat.
- BARRO, Jacques. 2021. « L'engagement chez Emile Zola et Norbert Zongo : équations et énonciations ». In *Toumaï*, pp.68-97.
- DAKOUO, Yves. 2007. « Écriture et modélisation musicale ». Université de Ouagadougou. *Cahiers du CERLESH*, pp. 115-134.
- DAKOUO, Yves. 2011. *Émergence des pratiques littéraires modernes en Afrique francophone. La construction de l'espace littéraire au Burkina Faso*. L'Harmattan : Ouagadougou.
- DUCROT, Oswald. 1984. *Le dire et le dit*. Paris : Minuit, 1984.
- FONTANILLE, Jacques (2018), *Sémiotique et littérature*, Sobook.
- GENETTE, Gérard. 1987. *Figure III*, Paris : Seuil.
- GREIMAS, Algirdas Julien ; FONTANILLE, Jacques. 1991. *Sémiotique des Passions*, Paris, Seuil.
- GREIMAS, Algirdas Julien. 1964. « La structure élémentaire de la signification », in *L'Homme*, tome 4, n°3.
- GREIMAS, Algirdas Julien. 1986. *Sémantique structurale*, Paris : Puf.
- HUGO, Victor. 1995 (1867). *Les Misérables I*, Paris, Gallimard.
- HUGO, Victor. 1995 (1867). *Les Misérables II*, Paris, Gallimard.
- KANT, Emmanuel. 1994. *Métaphysique des mœurs I. Fondation. Introduction*. Paris : Flammarion, collection.
- KANT, Emmanuel. 1994. *Métaphysique des mœurs II. Doctrine du droit. Doctrine de la vertu*. Paris : Flammarion, collection GF.
- KANT, Emmanuel. 1997. *Leçons d'éthique*. Paris : Librairie Générale Française, Classiques de poche.

- KANT, Emmanuel. 2000. *La religion dans les limites de la simple raison (Quatrième partie)*. Paris : Hatier.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. 1986. *L'implicite*. Paris: Armand Colin.
- SEARLE, John R. 1969. *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press (trad. fr. *Les Actes de langage*, Paris)